



# Grues à tour

## Catégorie R487 catégorie 1 et/ou 3 – GMA-GME

### Option télécommande

## ANNEXE PEDAGOGIQUE – PROGRAMME PRESENTIEL

### OBJECTIFS

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998 et dans la recommandation CNAM R 487.

Former à la conduite en sécurité et à l'utilisation optimale des Grues à tour à montage par élément cat.1 (GME) et/ou à Montage Automatisé (GMA) cat.3.

**PUBLIC CONCERNE :** Personnel débutant ou expérimenté en conduite des grues de catégorie R487 1 et/ou 3. Grue à montage par élément cat.1 (GME) - Grue à montage automatisé à commande au sol cat.3 – (GMA) - Option télécommande.

**PRE REQUIS :** Avoir 18 ans, être apte médicalement, savoir compter, lire, écrire et comprendre le français. Accessible aux personnes en situation de handicap sous condition. Les pré requis sont vérifiés par l'employeur avant l'entrée en formation.

### CONTENU

#### FORMATION THEORIQUE

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des grues à tour
- C - Les principaux types de grues à tour – Les catégories de CACES®
- D - Notions élémentaires de physique
- E - Stabilité des grues à tour
- F - Risques liés à l'utilisation des grues à tour
- G. Exploitation des grues à tour
- H. Accessoires de levage et règles d'élingage
- I. Vérifications d'usage des grues à tour

#### FORMATION PRATIQUE

- A - Prise de poste et vérification
- B - Conduite et manœuvres
- C - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- D - Translation sur rails (en option pour toutes les catégories)
- E - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option pour la catégorie 1 )
- F - Conduite en cabine (en option pour la catégorie 3)

### MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE :

Mise à disposition d'une salle de cours équipée (vidéoprojecteur, ordinateurs, diaporama, exercices...) pour apports théoriques.

Mise à disposition d'une grue à tour et des moyens selon R487 cat.1 et/ou3 – Formateur /évaluateur R487 compétant et expérimenté.

### MODALITES D'EVALUATION :

Contrôle des connaissances théoriques et des savoirs faire pratiques par un évaluateur compétant.

**DUREE :** 1 à 5 jours, soit 7h00 à 35h00 selon le nombre de catégorie(s) choisie(s) de l'expérience et du nombre de candidats par session.